

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le sept avril à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire - M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : ÉGLISE – RESTAURATION DE VITRAUX & TRAVAUX CONNEXES.

Par délibération N° 2022-12-12-03 en date du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé, dans le cadre de la restauration de vitraux de l'église, l'estimation du montant de ces travaux (avec option protections grillagées des baies hautes) s'élevant à 167 180 €HT soit 200 616 €TTC. Or, il s'avère, après réalisation de la phase APD (Avant-Projet Définitif) que cette estimation a été réévaluée par Mme Marie CARON – architecte DPLG du Patrimoine, Maître d'Œuvre, à 178 450 €HT soit 214 140 €TTC, en janvier 2023. Il est rappelé que lesdits travaux ne seront réalisés qu'en 2024, année à partir de laquelle les crédits afférents seront alors inscrits au Budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la nouvelle estimation (réalisée en phase APD, en valeur Janvier 2023) du montant des travaux relatifs au projet de restauration de vitraux & travaux connexes et s'élevant à 178 450 €HT soit 214 140 €TTC, et donc concomitamment la nouvelle enveloppe globale résultante relative audit projet (estimation C-SPS incluse) : 204 072,60 €HT soit 244 887,12 €TTC.
- **DÉCIDE**, pour le financer, de faire des demandes de subvention dont ce projet relève et d'en approuver les plans de financement prévisionnels résultants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Dominique DUBOC.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
le 14 AVR. 2023

et Publication ou Notification
du

le Maire